

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusé : Mme Anne AUBIN-SICARD, M Yoann GRALL

Date de convocation : 11 octobre 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

### Programme de prévention et d'économie circulaire 2023-2025

**Vu** la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Vu** le Plan national de prévention des déchets 2014-2020 approuvé par arrêté ministériel du 18 août 2014,

**Vu** le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** la loi anti-gaspillage et économie circulaire (Agec) du 10 février 2020 fixant des objectifs de réduction de 15 % des déchets en 2030 par rapport à 2010 en kilo par an et par habitant.

**Considérant** que le programme de prévention 2019-2021 est échu sans que toutes les actions n'aient pu être conduites à leur terme vu le contexte sanitaire en 2020 et en 2021.

**Considérant** que la prévention des déchets est une priorité dans la feuille route « *Trivalis 2030, les ressources de demain* ».

**Considérant** que la prévention des déchets constitue un enjeu pour limiter les prélèvements de ressources naturelles, pour limiter le transport et les opérations de traitement, et que cela constitue également un enjeu financier.

**Considérant** que dans ce cadre, un nouveau programme de prévention et d'économie circulaire a été défini par Trivalis pour la période 2023-2025.

**Considérant** que ce programme contribue à la mise en place concrète sur le terrain des politiques publiques en matière de protection de l'environnement et qu'à ce titre, il peut bénéficier de soutiens de partenaires.

**Considérant** que le programme pluriannuel se base sur la mise en place d'actions regroupées autour de 4 axes majeurs pour créer un contexte favorable à la réduction des déchets sur le département :

- le presque zéro déchets,
- le développement de la culture du réemploi
- la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets,
- la sensibilisation des touristes à la réduction des déchets ainsi que le grand public lors des événements.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

**Approuver** le Programme de prévention et d'économie circulaire 2023-2025,

**Approuver** les propositions d'actions constituant le programme et **autoriser** leur mise en œuvre dans la limite des crédits budgétaires alloués.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

**Approuve** le Programme de prévention 2023-2025,

**Approuve** les propositions d'actions constituant le programme et **autorise** leur mise en œuvre dans la limite des crédits budgétaires alloués.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

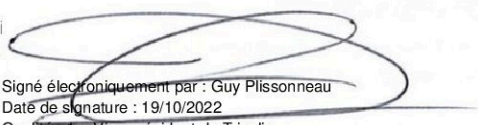


Signé électroniquement par : Damien  
Grasset  
Date de signature : 19/10/2022  
Qualité : Président de Trivalis  
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal admini  
44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesu  
contrôle de légalité).



Signé électroniquement par : Guy Plissonneau  
Date de signature : 19/10/2022  
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis